



PREFET DE L'AIN

AGENCE REGIONALE DE SANTE
AUVERGNE RHONE ALPES
Délégation Départementale de l'AIN

Arrêté portant modification de l'arrêté du 10 novembre 2020 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés au vu du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires

La préfète de l'Ain

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant statut général des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions à l'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le code des pensions civiles et militaires,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 – art-1, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congé maladie des fonctionnaires,

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain en date du 22 octobre 2020,

Considérant la demande présentée le 30 juin 2020 par le Dr Ida MARCOVECCHIO à Oyonnax pour figurer sur la liste des médecins généralistes agréés au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié sus visé ;

Considérant la demande présentée le 02 juillet 2020 par le Dr Philippe PETRI à Saint Denis Les Bourg pour figurer sur la liste des médecins généralistes agréés au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié sus visé ;

Considérant la demande présentée le 25 septembre 2020 par le Dr Habiba BENGHALEM à Montluel pour figurer sur la liste des médecins spécialistes agréés au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié sus visé ;

Considérant la demande présentée le 29 septembre 2020 par le Dr Jean-Paul CARRON à Valsershône de ne plus être inscrit sur la liste des médecins généralistes agréés;

Considérant l'ajout de l'article 2 ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes ;

ARRETE :

Article 1 – La liste des médecins généralistes et spécialistes agréés, en annexe du présent arrêté remplace la liste annexée à l'arrêté initial du 03 juillet 2020.

Article 2 – L'arrêté préfectoral du 03 juillet 2020 est abrogé.

Article 3 – Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin.

Article 4 – Le secrétaire général de la Préfecture de l'Ain et Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg en Bresse, le 16 NOV. 2020

La Préfète


Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE